Bulletin d'inscription au 4ème rallye des familles
Du 06 mai au 09 mai 2027

Le Lambretta club de France est fier d'organiser le 4ème rassemblement des familles pour les Lambrettistes et autres scooters en tôle.

Ce rallye a pour but de réunir dans une même passion les parents et les enfants.
L'idée est bien sûr de communiquer notre passion aux générations qui nous suivent afin de faire perdurer notre patrimoine.

Cette année 2027 notre cher collègue Emmanuel TILLIER a choisi le Beaujolais dans le **Camping de Thoissey** le port 01140 Thoissey. Le camping est au bord de Saône, équipé d'une piscine chauffée. https://www.campingdethoissey.fr/
contact@campingdethoissey.fr

Situé dans le centre de la France cet emplacement nous l'espérons vous permettra de nous rejoindre.Ce grand rassemblement pour le week-end de l'ascension sera l'occasion pour le club de faire son assemblée générale annuelle.

Bulletin à remplir et à retourner signé (2 pages) au club avant le 30 avril

Mr et /ou Mme ……...

Enfant(s) …….

Adresse……

Code postal……Ville……...……..

Scooter(s) modèle(s) et année(s) ……

Inscription à la manifestation : 10,00 € x (nombre de personnes) …….. =.....€
Prix par personne comprenant l'inscription accompagnée d'un sac cadeau
Taille T-shirt (ne pas oublier de noter tous les participants).

Réservation des repas :

Barbecue du vendredi soir : 15,00 € x (nombre de personnes) …….. = €
Enfants de moins de 18 ans : Gratuit (nombre de personnes) …….. =……€

Diner de gala offert aux adhérents à jour de leur cotisation (nombre de personnes) ……..

Non Adhérents Dîner de gala du samedi soir : 25,00 € x (nombre de personnes) …….. =……€
Enfants de moins de 12 ans : 15,00 € x (nombre de personnes) …….. = ... €
(Uniquement si l'enfant prend un menu enfant)

TOTAL = ...€

Seules les inscriptions reçues jusqu'au 30 avril 2027 seront prises en compte.

Le présent bulletin doit être envoyé :
Par mail en indiquant le montant et la date du règlement ou par courrier à l'adresse du club avec son règlement.
Les virements doivent faire apparaitre le nom de la personne inscrite.
IBAN FR76 1130 6000 5748 1752 0954 137 AGRIFRPP813

Mail; presidentlambrettafrance@gmail.com

Le camping a des roulottes, cabanes en bois, caravanes. Chacun faisant son affaire de la réservation.
Rapidement c'est très demandé.

SIGNATURE :

Le rassemblement est ouvert à toutes les marques de scooters anciens avant 1980 ainsi qu'à tous les scootéristes français et étrangers qui auront rempli le bulletin de participation validant leur inscription.

PROGRAMME PROVISOIRE

Jeudi 06 mai 2027

10h00 - Accueil des participants au **Camping de Thoissey**
14H00 - Balade libre.
19h30 - Soirée libre repas façon auberge Espagnole, chacun amène un petit quelque chose.

Vendredi 07 mai 2027

9h00 - Accueil des participants au **Camping de Thoissey**
10h00 - Départ de la balade environ 60 kms aller/retour **avec road book**
Possibilité de déjeuner sur place (repas à votre charge).
16h30 - Retour au **Camping de Thoissey**
19h00 - Apéro offert par le club et barbecue en commun au **Camping de Thoissey**

Samedi 08 mai 2027

9h00 - Accueil des participants au **Camping de Thoissey**
10h00 Départ de la balade environ 60 kms aller/retour **avec road book**
Parcours à définir, possibilité de déjeuner sur place (repas à votre charge).
17h00 Assemblé générale du Scooter Lambretta Club de France
19h30 Apéro et dîner de gala au restaurant Papa Loco **Camping de Thoissey**

Dimanche 09 mai 2027

10h00 Balade libre
12h00 - Clôture officielle du 4ème rallye des familles 2027

RÉGLEMENT

Article 1: L'association Scooter Lambretta Club de France organise son rassemblement annuel du 06 mai au 09 mai 2027. Ce rassemblement nommé 4 ème Rallye des familles Lambretta comprend des balades sur routes ouvertes durant lesquelles toute notion de vitesse et compétition est exclue. Les parcours seront communiqués sur place par des plans donnés dans les sacs cadeau.
Article 2: Les inscriptions sont obligatoires auprès du Scooter Lambretta Club de France.
Article 3: Tous les participants, pilotes, passagers et accompagnateurs, s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les consignes qui leur seront communiquées par l'équipe d'encadrement au fur et à mesure de l'avancement du programme. En tout état de cause, chaque participant devra se conformer aux règles du code de la route, notamment en ce qui concerne le port du casque, des gants, le respect des limitations de vitesses, la détention du permis de conduire en cours de validité, l'attestation d'assurance valide aux jours de la manifestation. Il appartiendra à chacun de veiller à modérer sa consommation d'alcool. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle et/ou d'accident résultant d'un comportement excessif ou irresponsable d'un participant. Les participants devront veiller à ce que les pleins d'essence des véhicules soient faits avant le départ de chaque balade.
Article 4: L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance obligatoire auprès de la compagnie ICC CARENE garantissant sa responsabilité civile. L'organisation décline par ailleurs toute responsabilité en cas de panne, accident, dégradation ou vol.
Article 5: Le Scooter Lambretta Club de France se réserve le droit de modifier ou annuler la manifestation en cas d'incidents majeurs, accident, évènement extérieur, bulletin météo d'alerte préfectorale. Les consignes de sécurité seront rappelées à chaque participant au point de rassemblement le jour de la sortie.
Article 6: Un véhicule d'assistance sera mis à disposition des participants. En cas de panne, le véhicule sera immédiatement pris en charge, les réparations seront faites lors de la pose ou au retour.
Article 7: Le participant autorise à être pris en photo et accepte que son image soit diffusée sur les réseaux sociaux, site internet ou autres journaux (spécialisés, locaux ou nationaux).
Le participant s'engage à n'attaquer et ne condamner ni le photographe, ni le réseau de diffusion et ni l'organisateur.
Article 8: Le refus de signer le règlement, sa non présentation avant le début de la manifestation et le non-respect d'un ou plusieurs des articles de celui-ci durant la manifestation, réserve le droit à l'organisateur d'interdire ou d'exclure tout participant de la manifestation sans aucun dédommagement de sa part.
Article 9 : "Le participant" est l'ensemble des personnes inscrites sur le présent bulletin d'inscription (Mr, Mme et les enfants).

Contacts : Philippe LUBRANO **06 72 12 43 36**
Xavier LAHOUATI **06 11 04 54 51**
Emmanuel TILLIER **06 60 72 61 54**
Camping de Thoissey **04 74 69 22 22**

SIGNATURE :